



Pour des statistiques en matière d'agressions LGBTIphobes

La Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La réalité est cependant bien différente, notamment pour les personnes LGBTI+ (homosexuelles, bisexuelles, transgenres ou intersexes) qui subissent des violences symboliques et physiques. Trop fréquemment, elles souffrent d'inégalités et de discriminations.

En Suisse, aujourd'hui encore, il est possible d'agresser et d'inciter à la haine contre les personnes LGBTI+, et pourtant s'en sortir sans condamnation. Ces agressions, au travers de mots atroces ou d'actes violents, ont lieu sur internet, dans la rue, dans le cadre familial, personnel et professionnel.

Leur fréquente impunité pousse les victimes au silence, à l'angoisse, à l'isolement et parfois au suicide (notamment chez les jeunes). On estime que seules 10 à 20% des agressions font l'objet d'une dénonciation. Selon les chiffres clés en Suisse, les jeunes LGB ont 2 à 5 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuel-le-s (dont 50% avant l'âge de 20 ans). De leur côté, les personnes transgenres ont dix fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les personnes cisgenres.

De nombreuses recommandations, accords et traités européens, nationaux et cantonaux non contraignants ont été ratifiés par la Suisse, mais malheureusement jamais mis en œuvre. Ainsi le système judiciaire et la police cantonale n'ont pas de réglementation leur demandant de prendre en compte le caractère spécifiquement homo, bi et/ou transphobe d'une agression. Il n'existe, dès lors, aucune statistique de ce type d'agressions.

Des statistiques en la matière permettraient pourtant de mieux connaître l'ampleur de ces agressions afin de lutter de manière efficace contre ces phénomènes. Dans un contexte de recrudescence des agressions physiques et verbales envers les personnes LGBTI+ rapportées auprès des associations, il est plus que jamais nécessaire de modifier la pratique actuelle afin que les agressions à caractère homo, bi ou transphobes soient répertoriées dans notre canton.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, nous demandons au Gouvernement de modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTIphobes soient répertoriées dans notre canton. Les données de polices devront être analysées dans un rapport ou rendues accessibles à un observatoire de ces violences.

Delémont, le 22 mai 2019

Pour le groupe socialiste :

Rosalie Beuret